

Crèches D'ENTREPRISE

UN ENJEU TERRITORIAL

La Caf engagée aux côtés
des employeurs pour répondre
aux besoins des familles

Proche

Simple

Fiable

Adapté

CRÈCHE D'ENTREPRISE

Solution de mode garde du jeune enfant, la crèche d'entreprise est proposée par l'employeur, public ou privé, s'appuyant sur un partenariat avec un gestionnaire professionnel.

Au carrefour du soutien à la natalité, de la politique du plein emploi et de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi de l'égalité des chances dès le plus jeune âge, l'accueil du jeune enfant est un enjeu majeur pour les familles réunionnaises.

Dans le cadre du Schéma départemental des Services aux Familles (SDSF), de la stratégie nationale des 1000 premiers jours, du futur service public de la petite enfance (SPPE), la poursuite du développement des solutions de garde vise au rééquilibrage territorial de l'offre et à l'amélioration de la réponse aux besoins de garde des parents.

La crèche d'entreprise est une des solutions proposées : elle permet la socialisation de l'enfant dès le plus jeune âge et aux parents, de concilier vie professionnelle et familiale.

01 QUEL EST LE CONTEXTE LOCAL ?

La situation démographique de l'île est dynamique avec un taux de natalité de 16,8‰ et un taux de fécondité de 2,4 enfants. Par ailleurs, le développement de l'activité professionnelle des femmes, l'augmentation du nombre de séparations et de familles monoparentales ainsi que la précarité persistante influencent les besoins des familles en termes de services d'accueil pour la petite enfance. Il y a en ce sens un **caractère atypique du «modèle de développement» des secteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité à La Réunion.**

L'offre globale d'accueil sur le département est de 13 968 places au 31 décembre 2022 (7 334 places en accueil collectif dans les 383 établissements d'accueil du jeune enfant du territoire et 6 313 places en accueil individuel).

02 COMMENT FONCTIONNE UNE CRÈCHE D'ENTREPRISE ?

Un employeur (entreprise, administration, association...) réserve des places dans une crèche pour ses salariés et participe pour un coût modéré, au financement de la place d'accueil. Il peut aussi créer une structure d'accueil confiée à un gestionnaire qualifié.

- **Pour l'employeur**, cela permet une fidélisation de ses collaborateurs et un coût réduit entre 200 et 400 euros par mois par place de crèche (selon les dispositifs mobilisés) ;
- **Pour le salarié**, cette solution d'accueil à l'avantage d'avoir un coût abordable (coût moyen à 300 euros par mois en reste à charge), des formules d'accueil variées (accueil régulier à temps plein ou à temps partiel, accueil ponctuel et accueil d'urgence...).



C'est quoi une crèche d'entreprise ?

C'est un établissement qui, à la demande d'un employeur, réserve des places pour les enfants de ses salariés. La structure peut être située dans les locaux de l'entreprise ou à proximité.



03

POURQUOI CHOISIR LA CRÈCHE D'ENTREPRISE ?

La crèche d'entreprise est un sujet majeur de la **responsabilité sociétale** des entreprises et de leur **marque employeur**. Elle permet de :

- **Rendre l'entreprise plus attractive** (recrutements facilités, image de marque employeur) ;
- **Réduire les coûts cachés** (non-retour de congé maternité faute de mode d'accueil, absences et retards, turnover, etc.) ;
- Accroître la **performance des salariés** (motivation, engagement, temps de travail optimisé, concentration, qualité de vie au travail) ;
- Répondre à un sujet clé du **dialogue social** et de la **promotion de l'égalité hommes-femmes** au sein de l'entreprise.

Plusieurs modèles de crèches d'entreprise existent :

- **La réservation de places** au sein d'une crèche de quartier proche du lieu de travail ou du lieu d'habitation ;
- Le **partage de place** par plusieurs entreprises ;
- La construction d'une **crèche dédiée à l'entreprise** ;

04

LA CAF ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES DANS LEURS PROJETS

La Caf apporte aux entreprises un soutien technique et financier : de l'ingénierie interfacée avec les promoteurs de crèches à une mise en réseau pour la réservation de places.

Elle assure gratuitement un rôle de conseil, d'expertise et d'accompagnement pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi des projets.

05

COMMENT FINANCER ET INVESTIR DANS UN PROJET DE CRÈCHE D'ENTREPRISE ?

Une aide à l'investissement, pour les travaux et l'équipement :

- Soutien financier de la Caf à hauteur de 80% ;
- 20% relèvent du promoteur, avec la possibilité de bénéficier du CIF (Crédit Impôt Famille) de 50% s'il y a co-financement de l'entreprise.

Les aides au fonctionnement proposées par la Caf :

- Attribution de la Prestation de Service Unique (Psu) par la Caf ;
- Co-financement de l'entreprise pour les places réservées ;
- Participation du salarié (reste à charge).



06

INFOS + POUR L'INVESTISSEMENT

Les promoteurs éligibles :

- Le promoteur est le financeur du projet d'investissement. Il peut être différent du gestionnaire.
- Le promoteur doit être constitué en personne morale. Il peut s'agir :
 - d'une collectivité territoriale : intercommunalité, commune, département ou région ;
 - d'un organisme à but non-lucratif : association, comité d'entreprise, centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public tel qu'un hôpital, fondation, mutuelle, etc ;
 - d'une entreprise du secteur marchand.

Les travaux éligibles :

- toutes les dépenses qui relèvent, en comptabilité de la notion d'investissement sont éligibles : les coûts fonciers et terrain ;
- le gros œuvre et clos couverts ;
- l'aménagement intérieur ;
- les équipements simples et particuliers ;
- les honoraires et frais administratifs (honoraires d'architecte, frais de maîtrise d'œuvre, études) ;
- autres (voirie et réseaux divers, assurance de construction).

Vous êtes employeurs et vous souhaitez en savoir plus ?

07

VOS CONTACTS



• **Sybille BOYER, pilote de la thématique enfance/ jeunesse**
 sybille-mikaelle.boyer@cafreunion.cnafmail.fr - Tél - 0692 45 78 66

• **Nathalie DUFOUR, conseillère départementale crèches d'entreprise**
 nathalie.dufour@cafreunion.cnafmail.fr - Tél - 0692 69 23 26



Agir pour
le développement
des crèches
d'entreprise



Découvrez la **vidéo sur les crèches d'entreprise** avec le témoignage de parents et d'un gestionnaire sur la chaîne Youtube de la Caf de La Réunion